

La France et la Suisse partenaires dans l'économie européenne

Autor(en): **Furgler, Kurt**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **64 (1984)**

Heft 2

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887324>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La France et la Suisse partenaires dans l'économie européenne

A l'occasion du dîner qui a prolongé son Assemblée Générale (dont on trouvera un commentaire détaillé à la fin de la présente Revue), la Chambre de Commerce Suisse en France a eu l'honneur d'accueillir le 16 mai 1984 au Pavillon Dauphine à Paris Monsieur le Conseiller fédéral Kurt Furgler Chef du Département fédéral de l'économie publique, qui a prononcé devant un auditoire très nombreux une conférence intitulée « la France et la Suisse partenaires dans l'économie européenne ».

C'est le texte de cet exposé qui est reproduit ici.

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

C'est avec un infini plaisir que je m'adresse à vous ce soir et en ces lieux. Chaque voyage dans notre vieille Europe – et particulièrement à Paris – ravive en moi le souvenir des liens culturels étroits entre nos pays, si marqués de leur génie propre et pourtant si forts de richesses communes. Au plaisir d'aller vers l'autre s'allie toujours le besoin de partage. Nous nous rencontrons animés d'un ferme espoir d'échange, d'un espoir d'action. En effet, pour le dire avec Paul Claudel, « L'homme connaît le monde non point par ce qu'il y dérober, mais par ce qu'il y ajoute ». Je rêve de nous voir suivre l'exemple du théâtre, récemment capable de présenter une pièce allemande mise en scène par un Italien, ici à Paris (Minna von Barnhelm de Lessing, mise en scène par Giorgio Strehler et jouée au théâtre de l'Europe). Nous savons bien, nous autres Suisses, à quel point cela est fructueux, nous qui nous alimentons à quatre cultures et qui n'existerions que tant que nous saurons entretenir les ponts que nous avons bâtis entre elles avec patience et réalisme.

Nos convergences culturelles sont trop nombreuses et trop porteuses

d'avenir pour que nous laissons la timidité, l'indifférence ou des malentendus prendre le pas sur elles.

La Chambre de commerce suisse en France est un de ces ponts. Aussi, voudrais-je saisir cette occasion de vous remercier tous pour le travail que vous accomplissez en faveur de l'ensemble de l'économie suisse. Le fait que vous soyez une organisation purement privée, donc constituée sur une base volontaire, ne vous empêche pas de mettre vos services à la disposition de tous. Vous rendez ainsi d'incalculables services à notre pays tout entier. Je vous en sais gré et tiens à vous dire combien nous apprécions votre contribution, notamment lorsque vous assurez des tâches qui, sans votre intervention, incomberaient aux services publics.

Vous avez, Monsieur le Président, dirigé la Chambre pendant de nombreuses années, avec une grande compétence et un engagement personnel total. J'apprends avec regret que vous présidez l'assemblée générale pour la dernière fois. Pendant votre « septennat », vous avez été très utile à la Chambre de commerce suisse en France et à votre patrie. En prenant congé de vous en cette qualité, je forme des vœux pour votre bonheur personnel et votre nouvelle activité.

Quant à celui qui prendra votre délicate et lourde succession, que puis-je lui souhaiter de mieux que de persévérer dans la même voie et de connaître le même succès ?

Avant de vous entretenir, Mesdames et Messieurs, de nos relations bilatérales dans le cadre de l'économie européenne, il me semble utile d'évoquer brièvement quelques aspects de l'économie mondiale dans laquelle nos deux pays sont étroitement imbriqués.

Le tableau, hélas, n'est pas sans ombres. Pourtant, il est permis d'affirmer que des signes de redressement sont visibles ; l'économie américaine, en particulier, a renoué avec la croissance. D'autres pays industriels, notamment ceux d'outre-mer, profitent de cette dynamique. Il est réjouissant de constater que pour la première fois depuis près de dix ans le taux d'inflation moyen dans les pays industriels est descendu, pour s'établir autour de 5 %. Nous avons retrouvé une situation semblable à celle qui a précédé la première crise pétrolière.

Cela nous permet d'envisager l'évolution pour l'année en cours et pour 1985 avec plus d'optimisme. Si la croissance du produit national brut dans l'espace de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques avait à

peine atteint 2 % en 1983, elle s'approche vraisemblablement de 3,5 % cette année. J'ajoute tout de suite que la situation est moins encourageante en Europe, car la lutte contre l'inflation n'a pas connu le même succès et la croissance prévue aux alentours de 2 % en 1984 ne suffira vraisemblablement pas à briser l'augmentation du phénomène si angoissant qu'est le chômage.

La reprise conjoncturelle dans les pays de l'OCDE se reflète dans le commerce mondial qui enregistre lui aussi une appréciable expansion. Si 1982 a connu la stagnation et 1983 une augmentation très légère, le volume des échanges devrait, cette année, pour la première fois, s'accroître de façon bien plus perceptible, de 5 % au moins. Ainsi donc, à brève échéance et jusqu'en 1985, la reprise de l'économie mondiale apparaît assurée. On ne peut cependant dire, aujourd'hui déjà, si cette éclaircie conjoncturelle va déboucher sur le processus d'une croissance durable.

Parmi les graves défis portés à l'économie mondiale, je citerai la nécessité d'adapter rapidement les structures économiques. J'y reviendrai dans un moment.

Il convient de mentionner ensuite les taux d'intérêt, toujours trop élevés, et l'insécurité qui subsiste dans le domaine monétaire. Ces deux phénomènes expriment de façon éloquente les difficultés de cohérence en matière de politiques économiques, alors que dans plusieurs pays l'absence de discipline budgétaire aggrave encore la situation.

La stabilisation des relations monétaires et l'abaissement des taux d'intérêt sont une condition essentielle pour surmonter la léthargie des investissements ; ils rendraient aussi plus facile l'aménagement de la dette internationale.

Que faire pour affermir la reprise économique ?

Un commerce international libre et sans entrave peut être un des « moteurs » les plus efficaces de l'économie mondiale et, par conséquent, de sa reprise. Personne ne conteste qu'il favorise l'efficacité des facteurs de production et qu'il renforce la propension aux investissements, donc la croissance. Pourtant, la récession de ces dernières années et ses effets souvent douloureux ont ravivé des pressions protectionnistes qui ont forcé plus d'un pouvoir politique à renier cette conviction et à s'écarter du comportement qu'elle impose. Il est dès lors important de se ressaisir et de retrouver la lucidité particulièrement nécessaire dans des situations difficiles. En d'autres termes, il est urgent d'amorcer la démobilisation

des mesures protectionnistes de ces dernières années. Des déclarations n'y suffiront pas. Des exhortations ne ranimeront pas non plus le courage et le dynamisme des agents économiques. Seuls des actes parviendront à faire renaître la confiance perdue.

Cet effort doit commencer à l'intérieur de nos pays. Nous savons que nos problèmes actuels sont bien plus structurels que conjoncturels. Leur solution demande donc avant tout plus de flexibilité dans l'adaptation de nos structures. Mais l'ajustement structurel, pour

être viable, doit obéir aux forces du marché, venir de l'économie elle-même. Le meilleur moyen d'adoucir au maximum les contraintes du marché, c'est encore de les laisser agir d'une manière continue en évitant ainsi les heurts d'autant plus pénibles qu'ils auront été différés.

Les efforts nationaux doivent s'accompagner d'une coopération au niveau international. En effet, l'action de chaque pays se trouvera facilitée et en même temps renforcée par celle de ses partenaires. De plus, les mécanismes



du système multilatéral, en particulier au sein du GATT, ne permettront pas seulement d'atteindre la transparence nécessaire pour faire connaître le chemin parcouru et ainsi de contribuer à rétablir la confiance ; ils aideront aussi à établir une surveillance et une discipline empêchant les rechutes.

Cet effort commun doit tendre à accélérer la mise en œuvre des réductions tarifaires convenues dans le cadre de la dernière négociation du GATT. Il doit viser aussi à maintenir les préférences tarifaires en faveur des pays en développement et à démanteler les mesures prises en temps de récession, ainsi qu'à organiser une nouvelle ronde de négociations qui devra bien sûr être soigneusement préparée. A sa réunion de demain, le Conseil des ministres de l'OCDE sera appelé à faire le point sur ce vaste programme et à lui donner un contenu concret et opérationnel.

Après ce rapide survol des problèmes internationaux, voyons où nous en sommes en Suisse :

Les entreprises de notre pays ont poursuivi leur effort d'adaptation et de restructuration, ce qui n'a pas été sans sacrifice. Les autorités fédérales, elles, ont pris les mesures qui s'imposaient. L'emploi a été au centre de nos préoccupations : il a été stimulé en veillant à ne pas relancer l'inflation, car celle-ci constitue un obstacle redoutable à toute création de places de travail. En outre, il ne faut pas oublier que la Suisse moins que quiconque ne pourra jamais se permettre d'ordonner sa politique exclusivement d'après des priorités internes. Les phénomènes mondiaux dont j'ai parlé – endettement, instabilité monétaire, stagnation du commerce – ayant un effet direct sur notre économie, le Conseil fédéral se devait d'en tenir compte en prenant ses décisions.

L'amélioration de la conjoncture mondiale aidant, l'économie suisse a retrouvé un certain essor à la fin de l'an passé déjà. La reprise fut d'abord ressentie par l'économie intérieure – consommation privée, bâtiment, secteur public – mais l'industrie d'exportation n'a pas tardé à en bénéficier aussi : en ce début de 1984, même l'industrie des machines, particulièrement tributaire de la conjoncture internationale, commence à connaître des jours meilleurs.

Notre commerce extérieur a enregistré des résultats réjouissants au cours des trois premiers mois de cette année : les exportations se sont accrues de 14 % et les importations de 15,5 %. Les exportations dirigées vers certains de nos principaux partenaires européens ont augmenté à un rythme supérieur à la moyenne : ainsi, + 37 % pour le Royaume-Uni, + 25 % pour les

Pays-Bas, + 19 % pour la Belgique et + 14 % pour la République Fédérale d'Allemagne. En revanche, avec la poursuite de la politique d'austérité en France, nos exportations vers ce pays ont quasiment stagné (+ 0,2 %). En ce qui concerne nos importations en provenance de la France, leur progression (+ 14,6 %) s'approche de la moyenne globale (+ 15,5 %).

La croissance économique en Suisse devrait gagner en force et en étendue au cours de 1984, grâce à l'expansion des activités internes et à celle des exportations : son taux réel devrait se situer entre 1,5 et 2 %. Cela, bien entendu, à condition que la conjoncture internationale poursuive son ascension et que la coopération économique mondiale et – plus proche de nous – la coopération européenne soit confirmée, voire renforcée.

Dans ce dernier contexte, un événement mérite notre attention.

Il y a quelques semaines, le 9 avril, comme vous le savez Mesdames et Messieurs, a eu lieu à Luxembourg la première réunion commune de Ministres des États membres des CE et des pays de l'AELE. Je tiens ici à rendre hommage à M. Claude Cheysson, Ministre français des relations extérieures et Président en exercice du Conseil des Communautés, sous l'impulsion de qui la réunion a en définitive pu avoir lieu. On se souvient qu'au début des années soixante-dix le risque que l'Europe occidentale soit cassée en deux a été évité grâce à la création du système européen de libre-échange. Le Traité de Rome pour les États membres des Communautés européennes, la Convention de Stockholm pour les pays de l'AELE et les accords de libre-échange conclus en 1972 par chacun des pays de l'AELE avec les CE constituent le tissu juridique qui est à la base de ce système et qui a permis de tenir compte des particularités propres à chaque pays de l'Europe occidentale.

L'élément essentiel de cette coopération économique est le parfait équilibre des droits et des devoirs des Parties qui y participent. Ce cadre a résisté aux épreuves économiques qu'il a dû subir depuis sa création. De plus, il a favorisé le développement d'une coopération non négligeable dans les domaines allant au-delà des échanges commerciaux. Ainsi, grâce à la disponibilité déjà affirmée par les Parties lors de la signature des accords de libre-échange, la coopération s'est développée sous différentes formes dans le domaine des services (transports, assurances), de la recherche, des politiques économiques et monétaires, de l'environnement.

L'acquis de la coopération européenne est donc important. La réunion

de Luxembourg l'a justement souligné. Ces résultats positifs doivent inciter les États participant au système européen de libre-échange à poursuivre et à renforcer leur coopération économique.

Ce renforcement de la coopération économique doit porter en premier lieu sur les relations de libre-échange. Si les barrières tarifaires et quantitatives ont été éliminées, il faudra examiner et s'appliquer à éliminer si possible d'autres obstacles. Je pense ici aux obstacles créés par les normes et prescriptions techniques, ceux liés aux règles d'origine ou d'autres encore.

Ces dernières années, nous avons pu constater chez certains de nos partenaires et au sein de la CEE elle-même une tendance à favoriser les produits de l'industrie nationale ou communautaire. Cette démarche risque d'affaiblir le libre-échange, car elle réduit les pays de l'AELE partenaires du libre-échange à un traitement équivalent à celui des pays tiers n'ayant pas avec la CEE des relations de la même nature.

Nous suivons donc avec intérêt et faveur les efforts entrepris par la Communauté pour fortifier son propre marché intérieur, dans la mesure où ils renforcent la libre circulation en Europe et profitent ainsi à tous les pays membres du système européen de libre-échange.

Nos efforts en la matière doivent permettre de créer un espace économique européen homogène, que les entreprises industrielles des États participants puissent considérer comme leur propre marché intérieur. L'intérêt et la nécessité d'une telle action ont été reconnus par les pays présents à Luxembourg.

Au-delà des échanges commerciaux, bien d'autres domaines se prêtent à une action commune entre pays de l'AELE et les CE. Parmi eux, les services et la recherche scientifique et technique ont été reconnus comme prioritaires à Luxembourg. L'ajustement inéluctable de l'appareil industriel des pays européens ne peut être envisagé sans un effort coordonné dans ces domaines.

Venons-en maintenant au cœur de notre sujet : la France et la Suisse, partenaires dans l'économie européenne.

En tant que voisins, et en tant que partenaires dans un système européen de libre-échange, dont je viens de vous parler, nos deux pays entretiennent, de très longue date, des relations intenses et substantielles, tant par la qualité que par la quantité. Le principe de la libre circulation des personnes et des marchandises avait déjà été consacré au XV^e siècle par le Traité d'Ensisheim (1444). Il s'est traduit par un flux constant d'hommes, de marchandises et

d'idées, auquel, par exemple, nous devons, en Suisse, notre industrie chimique et notre horlogerie.

Ce voisinage signifie en même temps une longue tradition de complémentarité. Si nous prenons l'exemple de l'agriculture, la Suisse connaît un taux d'auto-approvisionnement d'à peine 60 %, alors que celui de la France est de 120 %. Cela a permis à la France de devenir notre premier fournisseur en produits agricoles. Chaque Suisse consomme annuellement pour plus de 500 francs français de produits agricoles français.

Autre témoignage de ce voisinage : le réseau de communications, domaine dans lequel de grands progrès ont été réalisés. Je pense notamment aux raccordements aux autoroutes et aux lignes du TGV en Suisse. Notre pays se félicite d'avoir été le premier voisin de la France à être desservi par le TGV.

Mais, quelquefois, des zones de frictions peuvent apparaître. Alors, le fait d'être voisin doit impliquer que nous acceptions que l'autre soit différent et que nous respections la ligne délimitant le champ d'application des législations respectives. A cet égard, je vous surprendrais sûrement si je ne faisais aucune allusion aux récentes démarches entreprises par les autorités suisses au sujet de certains agissements des services douaniers et fiscaux français dont la presse a largement rendu compte. Je pense qu'il faut éviter que les divergences à ce sujet ne portent atteinte aux bonnes relations découlant notamment du respect mutuel des ordres juridiques de nos deux pays. Déplorant les excès qui se sont produits, nous estimons cependant essentiel d'en revenir rapidement à une situation normale et à un climat de confiance conformes aux liens d'amitié qui unissent nos deux pays.

Permettez-moi de passer maintenant aux relations économiques bilatérales. Un chiffre illustre l'intensité et l'ampleur de ces relations : la contribution suisse à la balance des paiements française était de plus de 20 milliards de francs français pour l'année dernière (ce chiffre comprend l'excédent en faveur de la France de la balance commerciale, qui est de près de 13 milliards de francs français, les mouvements de capitaux, le tourisme et le transfert des salaires des travailleurs frontaliers).

Comme vous le savez, la France est le deuxième partenaire commercial de la Suisse, après la RFA. Et, si l'on tient compte de l'importance de l'excédent, nous sommes, de loin, le meilleur client de la France. Les Suisses lui achètent essentiellement des produits agricoles, mais également des produits chimiques, des véhicules et des avions ; ils

vendent à la France, en premier lieu, des machines, puis des produits chimiques et pharmaceutiques. L'on me demande souvent si ce déficit de la balance commerciale avec la France ne pose pas de grands problèmes à la Suisse. Je crois qu'il serait faux de voir la solution des problèmes commerciaux sous un angle purement bilatéral ou sectoriel. Ce qui importe, à la longue, c'est l'équilibre global des comptes de la balance des paiements. Autrement dit, la Suisse peut supporter son déficit avec la France. Cela ne veut pas dire que certaines entreprises ou branches prises individuellement ne souffrent pas d'un recul ou d'une stagnation de leurs exportations. Je pense par exemple à l'industrie des machines qui, en Suisse, pâtit du niveau relativement faible des taux d'investissement en France.

Outre le commerce, la coopération industrielle est l'élément le plus important de nos relations économiques bilatérales. Dans ce domaine également, nos relations sont particulièrement intenses et reposent sur une longue tradition. Elles ne concernent pas seulement les grandes entreprises, mais aussi de nombreuses petites et moyennes industries.

Alors que l'économie française est essentiellement représentée en Suisse dans les secteurs financiers, bancaires et textiles, les investissements suisses en France sont nombreux et importants dans le secteur alimentaire, dans celui du matériel électrique, de la parachimie, de la pharmacie et dans l'industrie de la chaussure. Il y a à l'heure actuelle en France plus de 300 sociétés dans lesquelles la participation suisse est importante. Ces 300 sociétés procurent approximativement 100 000 emplois. La Suisse, qui réalise régulièrement 15 à 20 % de l'ensemble des investissements étrangers, est l'un des principaux pays investisseurs en France. De même que leurs collègues français, les entrepreneurs suisses doivent parfois faire face à des problèmes conjoncturels ou structurels difficiles. Actuellement, ils sont eux aussi fréquemment contraints d'avoir recours à des restructurations.

Une branche qui se heurte, en France, à des problèmes particuliers est celle de l'industrie pharmaceutique suisse. Comme le reste de la branche en France, elle doit s'accommoder d'un niveau de prix extrêmement bas, un des plus bas d'Europe. Cette politique des prix touche plus sévèrement les sociétés suisses en raison des variations du cours de change et de ses répercussions sur le financement de la recherche. Pourtant, la recherche est l'avenir même de notre industrie pharmaceutique et mérite à ce titre toute notre attention.

L'industrie pharmaceutique est un secteur où l'Europe est encore dans le

peloton de tête, tant économiquement que techniquement. Elle pourrait donc ouvrir un large champ aux efforts de percée technologique des laboratoires européens.

Il est dès lors essentiel de laisser à nos entreprises la liberté de création et les moyens financiers nécessaires, afin qu'elles puissent consolider leur position et préparer l'avenir grâce à la recherche, dont les fruits ne mûrissent qu'après 10 ou 15 ans d'efforts soutenus.

Il y a en Suisse une réelle aspiration à investir à l'étranger où se trouvent nos marchés. La France a été l'un des pays préférés pour ces investissements. Le grand nombre d'entreprises suisses ou à forte participation suisse établies dans l'hexagone le confirme, en même temps qu'il témoigne de l'intérêt français à cette forme de coopération qui recèle encore de nombreuses possibilités inexploitées. Mais, pour mettre en valeur ces possibilités, la sécurité, la prévisibilité et la rentabilité sont des éléments déterminants. Aussi, nous efforçons-nous de faire progresser le dialogue avec les autorités françaises à cet égard.

Un certain nombre de problèmes existant dans nos relations économiques interétatiques, et auxquels je viens de faire allusion, font d'ailleurs l'objet de pourparlers entre les deux administrations. Nos relations sont si intenses et si substantielles qu'il serait étonnant que nous venions à manquer de sujets de conversation. Pour l'avenir de nos relations économiques, je forme le vœu qu'elles puissent continuer à s'épanouir pleinement dans des économies ouvertes. En tant que voisins, partenaires du libre-échange, et donc résolument opposés à toute forme ouverte ou latente de protectionnisme étatique, mais aussi et surtout en tant que pays européens, nous sommes embarqués sur le même bateau et il nous faut relever les mêmes défis économiques, écologiques et technologiques.

Dieu merci, la vie — celle des hommes comme celle des nations — n'est pas faite uniquement de questions économiques ou techniques. Entre deux pays comme la France et la Suisse, l'histoire, pour différente qu'elle ait été tout au long des siècles, n'en finit pas, pourtant, de converger vers le même idéal de démocraties dignes de ce nom, profondément attachées à leur indépendance et respectueuses de celles des autres. Entre ces deux pays, les innombrables attaches humaines, familiales, culturelles qui existent par-dessus nos frontières ont autant de signification que nos échanges commerciaux et l'équilibre de nos balances multiples et variées.

Paris n'est-elle pas en quelque sorte la capitale culturelle de bon nombre de nos compatriotes ? La France n'a-t-elle pas traditionnellement manifesté de l'intérêt et souvent une certaine tendresse à l'égard de nos artistes et de nos créateurs ?

La frontière commune entre la France et la Suisse n'est-elle pas davantage une ligne de soudure qu'un mur de séparation ?

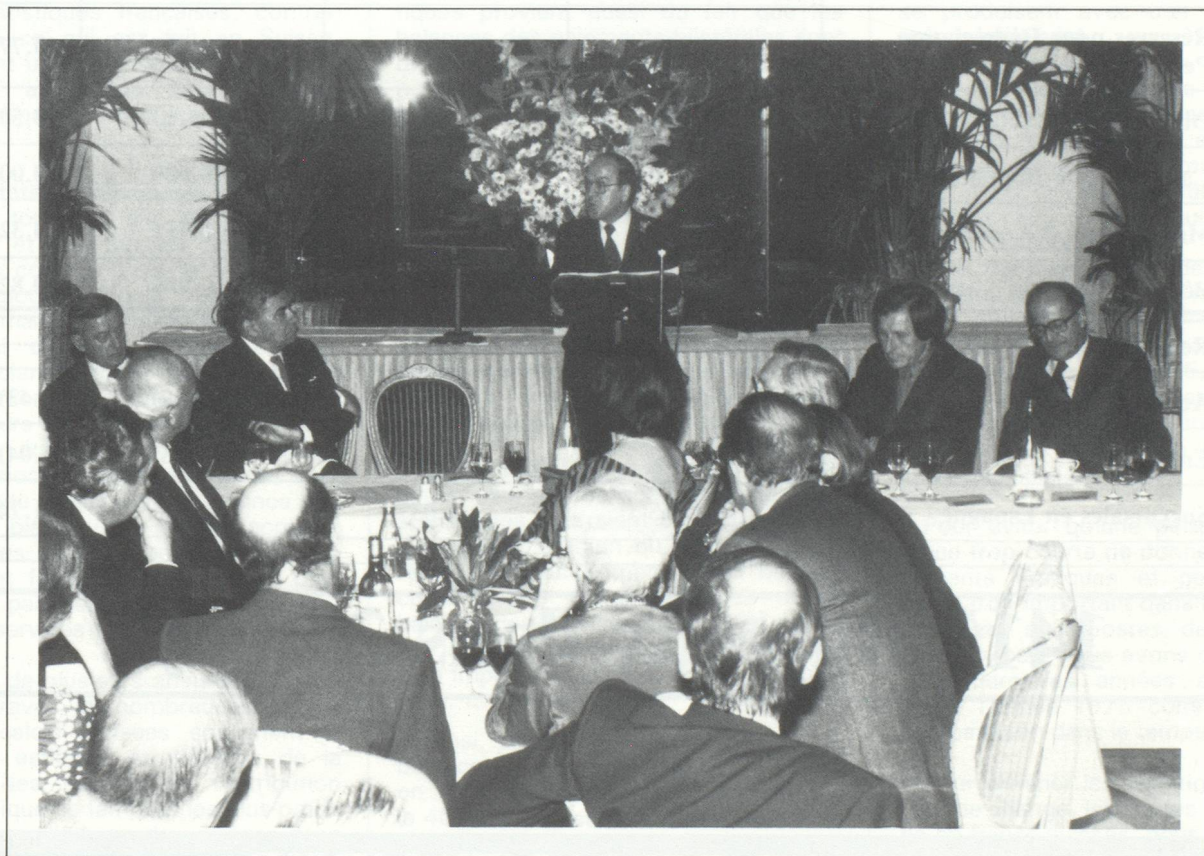
Qui mieux que vous, Monsieur le Pré-

sident, Mesdames et Messieurs, serait en mesure d'apprécier cette multiplicité des interactions entre nos deux pays ? Vous qui, souvent, avez quitté la Suisse et rejoint la France avec vos familles, vous établissant dans ce pays hospitalier, animés d'une grande confiance. Certes, vous êtes en premier lieu des acteurs sur la scène économique et votre rôle est essentiel pour l'évolution des contacts économiques franco-suisse.

Vous êtes aussi, non seulement des

ambassadeurs des valeurs traditionnelles suisses, mais encore des témoins crédibles de la volonté qui nous anime, d'un côté du Jura comme de l'autre, d'œuvrer pour le maintien et le développement de la prospérité de nos populations, prospérité qui – comme chacun le sait – ne fait certes pas à elle seule le bonheur des hommes, mais qui y contribue de façon non négligeable.

Je vous souhaite plein succès dans la poursuite de vos activités !



Lors de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Suisse en France, le 16 mai 1984, le Conseiller fédéral M. Kurt FURGLER prononça son allocution devant plus de 230 personnes. Ici, à la table d'honneur, de gauche à droite, M. Serge MONTANDON, Président désigné de la Chambre, S.E.M. François de ZIEGLER, Ambassadeur de Suisse en France, M. Henri BAQUIAST, Directeur des Relations économiques extérieures (Ministère de l'Économie, de Finances et du Budget) et M. le Secrétaire d'État Cornelio SOMMARUGA, Directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures.